

**Plan d'études cadre
pour les filières de formation des écoles supérieures**

«Hygiène dentaire»

Titre protégé

**«Hygiéniste dentaire diplômée ES»
«Hygiéniste dentaire diplômé ES»**

Organes responsables

OdASanté – Organisation faîtière nationale du monde du travail en santé,
Seilerstrasse 22, 3011 Berne

Association suisse des centres de formation santé (ASCFS),
Bahnhofstrasse 2, 6060 Sarnen

Approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
le **25 JUIN 2021**

Tables des matières

1	Introduction.....	4
1.1	Organe responsable.....	4
1.2	Examen périodique du plan d'études cadre.....	4
1.3	Bases légales et textes normatifs.....	4
2	Positionnement.....	5
2.1	Système de formation.....	5
2.2	Titre de la profession.....	5
3	Profil professionnel.....	6
3.1	Explications relatives au profil de la profession et aux compétences à acquérir.....	6
3.2	Champ d'activité professionnel et contexte.....	8
3.3	Processus de travail.....	10
3.4	Compétences.....	13
4	Accès à la filière de formation.....	30
4.1	Dispositions générales.....	30
4.2	Conditions générales.....	30
4.3	Prise en compte des acquis.....	30
5	Organisation de la formation.....	31
5.1	Forme de l'offre et ampleur.....	31
5.2	Répartition des heures.....	31
5.2.1	Parties de la formation.....	32
5.3	Coordination des composantes de la formation.....	33
5.3.1	Tâches des prestataires de la formation.....	33
5.3.2	Tâches des entreprises de stage de fin de formation.....	33
5.3.3	Tâches des institutions publiques ou privées de la santé et de l'éducation comme entreprises de stage.....	34
5.4	Exigences posées aux prestataires de la formation.....	34
5.5	Exigences posées aux entreprises de stage de fin de formation.....	34
6	Procédure de qualification.....	35
6.1	Dispositions générales.....	35
6.2	Objet de la procédure de qualification.....	35
6.3	Conditions d'admission à l'examen de diplôme.....	35
6.4	Réalisation de l'examen de diplôme.....	35
6.5	Evaluation et pondération des performances d'apprentissage et promotion.....	35
6.6	Expertes et experts.....	36
6.7	Diplôme ES.....	36
6.8	Possibilité de répétition.....	36
6.9	Procédure de recours.....	36
6.10	Interruption / abandon de la formation.....	36

7	Dispositions transitoires et finales.....	37
7.1	Abrogation du droit en vigueur	37
7.2	Dispositions transitoires	37
7.3	Entrée en vigueur	37
7.4	Ediction.....	38
7.5	Approbation	38
8	Annexe.....	39
8.1	Glossaire	39
8.2	Répertoire des sources	42

1 Introduction

Le plan d'études cadre (PEC) est la base de l'élaboration des filières de formation «Hygiène dentaire» des écoles supérieures (ES).

Le plan d'études cadre fixe entre autres le titre à protéger, le profil de la profession et les compétences à acquérir ainsi que l'organisation de la formation, la coordination des composantes scolaires et des composantes pratiques de la formation et les conditions d'admission.¹ En se fondant sur les dispositions de l'ordonnance du DEFR² sur les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES) ainsi que sur le plan d'études cadre pertinent, le prestataire de formation élabore un plan d'études, règle les détails de la procédure de qualification et édicte un règlement d'études³.

1.1 Organe responsable

L'Organisation faîtière nationale du monde du travail en santé (OdASanté) et l'Association suisse des centres de formation santé (ASCFS) constituent conjointement l'organe responsable du présent plan d'études cadre.

1.2 Examen périodique du plan d'études cadre

Tous les sept ans au plus tard, l'organe responsable demande au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI le renouvellement de l'approbation du plan d'études cadre⁴. Le plan d'études cadre est au préalable examiné par la commission constituée à cet effet par l'organe responsable et si nécessaire adapté.

1.3 Bases légales et textes normatifs

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (Loi sur la formation professionnelle, LFPr)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (Ordonnance sur la formation professionnelle, OFPr)
- Ordonnance du DEFR du 11 septembre 2017 concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES)
- Loi du 22 mars 1991 sur la radioprotection et Ordonnance du 26 avril 2017 sur la radioprotection.
- Ordonnance du 26 avril 2017 sur les formations et les activités autorisées en matière de radioprotection (Ordonnance sur la formation en radioprotection)
- Loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPT)
- Lois et ordonnances cantonales sur l'autorisation de pratiquer.

¹ OCM ES, art. 10, par. 1

² Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)

³ OCM ES, art. 14

⁴ OCM ES, art. 9

2 Positionnement

La filière de formation d'hygiéniste dentaire diplômé-e ES (ci-après HD dipl. ES au pluriel) pré suppose une formation préalable de niveau secondaire II.

Le titre dipl. HD ES ouvre des possibilités de raccordement à des formations continues au niveau tertiaire.

2.1 Système de formation

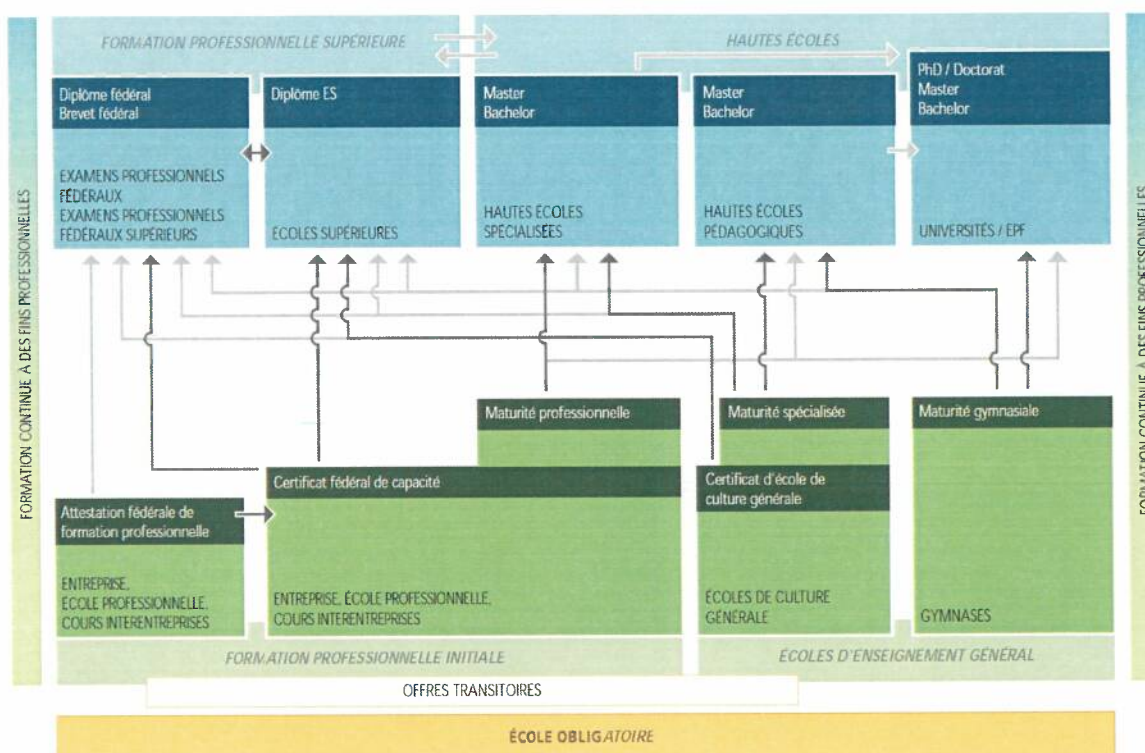


Figure 1 : Système de formation du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

2.2 Titre de la profession

La réussite de la filière suivie conformément au présent plan d'études cadre permet d'obtenir le titre reconnu et protégé par la Confédération suivant:

- dipl. Dentalhygienikerin HF / dipl. Dentalhygieniker HF
- hygiéniste dentaire diplômée ES / hygiéniste dentaire diplômé ES
- igienista dentale dipl. SSS

La traduction anglaise du titre est la suivante :

- Registered Dental Hygienist, Advanced Federal Diploma of Higher Education

3 Profil professionnel

3.1 Explications relatives au profil de la profession et aux compétences à acquérir

Ce plan d'études cadre est structuré selon le modèle ci-dessous :

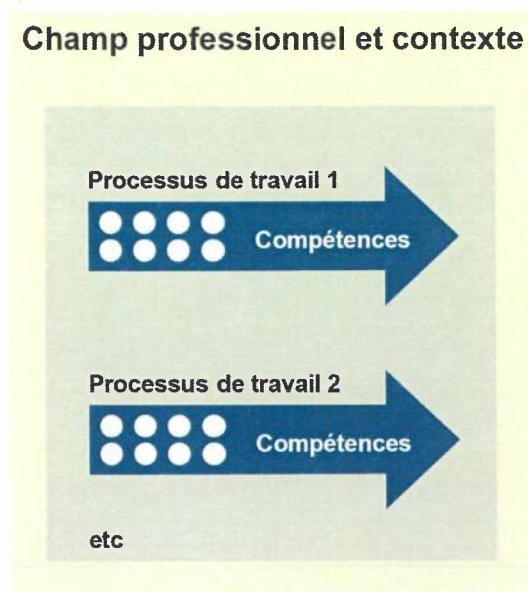


Figure 2 : Élaboration du profil de la profession

Champ professionnel et contexte

Sont décrites ici les tâches et les activités centrales, les acteurs concernés et le contexte de travail.

Processus de travail

Les processus de travail émanent du champ professionnel et du contexte. Ils décrivent les différentes situations d'application concrètes et les domaines de tâches.

Les situations d'application concrètes sont des fractions du processus de travail.

Compétences

La définition des compétences à atteindre pour une production réalisée avec succès prend comme référence la description du champ professionnel, le contexte (profil de la profession) ainsi que la description des processus de travail primordiaux.

Une compétence est définie comme la faculté d'agir avec succès dans un domaine d'activité spécifique. Afin de définir les compétences, les situations d'application concrètes et l'action doivent être explicités. La compétence sera décrite sur la base d'un modèle d'action, elle précise la faculté d'organiser et d'utiliser ses ressources pour atteindre un objectif défini, acquise par une personne dans le cadre d'un enseignement ou par une autre voie.

Nous entendons par ressources :

- les facultés cognitives qui comprennent l'exploitation des connaissances, des théories et des concepts, mais également les savoirs implicites (tacit knowledge) acquis par l'expérience
- les connaissances et savoir-faire qui sont nécessaires à une activité concrète y compris l'aptitude de créer des interactions professionnelles, souvent appelées «compétences sociales»
- les convictions et valeurs personnelles.

Modèle d'action (modèle IPRE)

Le modèle d'action permet une description structurée de chaque action. Il se subdivise en quatre étapes.

- **Inform**er : assimilation d'informations en rapport avec la situation.
- **Plan**ifier : planification de préparatifs d'une action, décision sur des alternatives ou des variantes.
- **Réal**iser : exécution, transposition des préparatifs entrepris en vue d'une action.
- **Éval**uer : contrôle d'une action ou des effets éventuels.

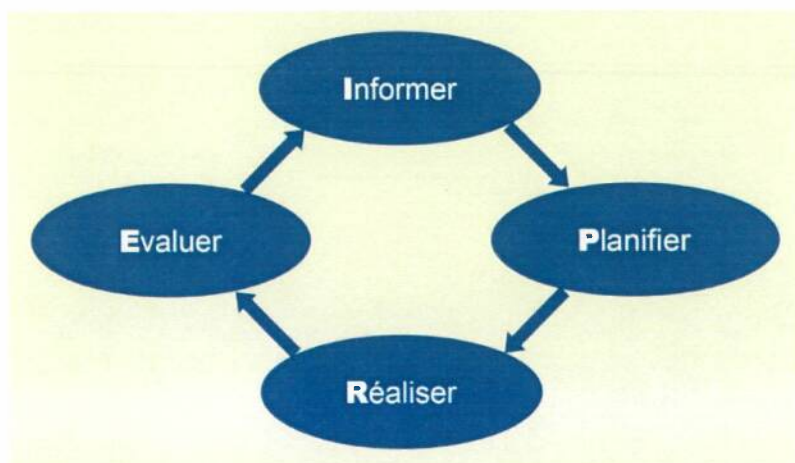


Figure 3 : Les quatre étapes du cycle complet d'action (IPRE)

Les étapes IPRE constituent les normes qui permettent une évaluation concrète des compétences. Les normes sont une instrumentalisation des compétences. Elles permettent de mesurer des processus d'apprentissage et d'enseignement. Une compétence est acquise si une personne est capable de :

- assimiler les informations et les interpréter,
- insérer les informations dans la planification des mesures à prendre,
- mettre en œuvre les mesures,
- en apprécier l'effet.

Compétences relevant de la formation générale

Les compétences relevant de la formation générale selon l'art. 10, par. 1, let. g OCM ES doivent être comprises comme faisant partie des ressources.

3.2 Champ d'activité professionnel et contexte

Les HD dipl. ES déploient leur activité dans les domaines de la prévention et de la thérapie de la sphère bucco-dentaire. Leur champ professionnel comprend la prophylaxie des caries, des parodontites et de la péri-implantite, la promotion de la santé ainsi que les interventions thérapeutiques dans le domaine des thérapies parodontales non chirurgicales et conservatrices, des lésions des substances dures de la dent et des altérations de la muqueuse buccale.

S'appuyant sur leur analyse et leur évaluation des besoins, ils ou elles aident les patients et patientes, les familles et les groupes à assumer leur responsabilité en matière de prévention dans la sphère bucco-dentaire. Ils ou elles appliquent des mesures de prévention sous la forme de processus de motivation individuels orientés sur la promotion et le maintien de la santé. A cet effet, ils ou elles développent une stratégie et la mettent en œuvre. Celle-ci vise à réduire autant que possible la nécessité d'interventions restauratrices et thérapeutiques.

Une part importante de leur travail consiste à effectuer des interventions préventives et thérapeutiques sur les dents, les implants, les structures de soutien de la dent, la gencive et la muqueuse buccale, dans le but de préserver la structure saine, d'empêcher l'apparition et/ou la progression des pathologies bucco-dentaires et de faciliter les processus de guérison. A cette fin, ils ou elles élaborent des concepts de traitement d'hygiène dentaire et les mettent en œuvre en se servant des moyens auxiliaires, instruments et méthodes appropriés qu'ils ou elles développent de façon continue.

Grâce à leurs analyses, les HD dipl. ES reconnaissent les altérations pathologiques des dents, des implants, des structures de soutien de la dent, de la gencive et de la muqueuse buccale. Ils ou elles en déduisent les interventions nécessaires sous forme de conseils, d'accompagnement et de prise en charge dans les domaines de la prévention et du traitement ainsi que de l'esthétique. Ils ou elles informent sur les étiologies, les conséquences et les options thérapeutiques, ainsi que sur les offres d'autres spécialistes. Ils ou elles disposent des connaissances médicales leur permettant de reconnaître les manifestations bucco-dentaires d'altérations relevant de la médecine générale et de la sphère psychosociale ainsi que les conséquences des altérations de la cavité buccale sur les autres structures et systèmes médicaux et/ou psychosociaux. En cas de besoin, ils ou elles prennent les mesures adéquates et/ou mettent en œuvre des processus de traitement dans une collaboration pluridisciplinaire. Ils ou elles peuvent assumer la gestion de tels cas jusqu'à leur transfert vers le traitement médical / médico-dentaire approprié. Ils ou elles font appel au/à la médecin-dentiste ou au/à la médecin pour toute investigation ou tout traitement débordant leur domaine de compétence. Dans la communication avec les patients et patientes ainsi que dans la collaboration pluridisciplinaire, ils ou elles identifient les éventuels conflits liés à des divergences d'objectifs et les résolvent de façon proactive et constructive.

Les HD dipl. ES assurent de façon autonome l'organisation, la planification et l'exécution des thérapies d'hygiène dentaire ainsi que le traitement systématique de maintien (recall). Leur traitement s'inscrit dans le plan thérapeutique général du/de la médecin-dentiste et prend en considération la situation individuelle du patient ou de la patiente, du point de vue de ses connaissances, aptitudes et attitudes comme de son arrière-plan socioculturel. En concertation avec le patient ou la patiente, ils ou elles choisissent une thérapie d'hygiène dentaire effective et efficiente orientée vers l'objectif du traitement. Ils ou elles respectent à cet égard des critères économiques et écologiques.

Les patients et patientes consultent les HD dipl. ES sur recommandation d'un/d'une médecin-dentiste, d'un/d'une médecin ou de leur propre initiative. Dans les cas où leur prise en charge comporte des risques relevant de la médecine ou de la médecine dentaire, les HD dipl. ES s'accordent avec le/la médecin-dentiste ou le/la médecin avant le traitement.

Les HD dipl. ES traitent et conseillent des personnes de toutes tranches d'âge, issues de milieux socioculturels divers, en bonne santé ou présentant des problèmes médicaux. Ils ou elles sont parfois le seul membre d'une profession de la santé avec lequel les personnes en bonne santé sont régulièrement en contact. Dès lors, ils ou elles sont amenés à assumer des tâches de conseil et de détection précoce d'éventuels problèmes physiques ou psychosociaux et à prendre les mesures appropriées.

Les HD dipl. ES évoluent au sein d'équipes médico-dentaires ou médicales. Ils ou elles travaillent dans des cabinets dentaires, cliniques dentaires, hôpitaux, établissements médico-sociaux (EMS), entreprises industrielles, services communaux, cantonaux ou fédéraux, établissements scolaires, centres de santé et institutions de formation. Ils ou elles exercent leur profession en tant qu'employé-e-s ou à titre indépendant dans leur propre cabinet, un cabinet de groupe ou un cabinet collectif. Ils ou elles gèrent leur cabinet en utilisant des instruments d'économie d'entreprise.

Les HD dipl. ES exercent leur profession conformément aux dispositions légales. Ils ou elles sont responsables de leurs prestations. Les responsabilités médicales et médico-dentaires sont définies par des dispositions légales et des prescriptions relatives à l'exploitation des cabinets.

Les HD dipl. ES peuvent, dans leur domaine de compétences, assumer la responsabilité de la gestion et de l'instruction des étudiants et étudiantes HD, des stagiaires, des assistants et assistantes dentaires, des assistants et assistantes en prophylaxie ainsi que des éducateurs et éducatrices dentaires scolaires. Ils ou elles délèguent des tâches concernant l'organisation, l'hygiène et/ou la prophylaxie et surveillent leur réalisation correcte. Sur demande, ils ou elles conseillent les membres de professions de la santé et de l'éducation sur les questions d'hygiène dentaire.

Dans les équipes pluridisciplinaires, p. ex dans des EMS ou des hôpitaux, la compétence spécialisée en matière de processus de prévention en hygiène dentaire est assumée par les HD dipl. ES et/ou par le/la médecin-dentiste.

L'avenir professionnel des HD dipl. ES sera notablement marqué par les évolutions suivantes :

Evolution sociale

- Mutations démographiques avec une population toujours plus âgée qui, grâce à la prévention, peut conserver ses propres dents jusqu'à un âge avancé.
- Exigences croissantes des patients et patientes en matière d'esthétique.
- Importance grandissante de la valeur accordée à la conservation des dents naturelles.
- Augmentation du nombre de patients et patientes présentant des troubles psychiques.
- Augmentation du nombre de patients et patientes présentant une polymorbidité.
- Augmentation du nombre de patients et patientes présentant des affections dégénératives.

- Augmentation du nombre de patients et patientes tributaires du soutien économique de leurs proches ou des pouvoirs publics.
- Augmentation du nombre de patients et patientes issus de milieux socioculturels divers ou ayant un vécu migratoire.

Evolution scientifique et technologique

- Importance croissante de la recherche en médecine dentaire et développement du diagnostic, de la prévention, de la thérapie non invasive et de la médication.
- Importance croissante des interactions entre troubles généraux et affections de la cavité buccale ainsi que des troubles liés au stress.
- Développement des moyens et méthodes numériques et techniques.

Evolution de la santé publique

- Extension des mesures de prophylaxie et de promotion de la santé dans le cadre de programmes internationaux, nationaux, cantonaux et communaux.
- Renforcement des liens pluridisciplinaires dans la perspective d'une prise en charge globale des patients et patientes.
- Dépistage précoce d'altérations bucco-dentaires pathologiques et d'affections générales en lien avec ces altérations.

Evolution économique

- Haut niveau d'exigences en matière d'économicité et d'efficacité des prestations, associé à une élévation des exigences de qualité.
- Degré élevé de standardisation associé à une orientation plus marquée du concept de suivi et de traitement vers une prise en compte des possibilités et des besoins individuels des patients et patientes.

3.3 Processus de travail

Le champ professionnel des HD dipl. ES se subdivise en six processus de travail.

Processus de travail 1 : Processus de prévention

Les HD dipl. ES analysent et évaluent les besoins des patients et patientes en matière de prévention dans la sphère bucco-dentaire, ainsi que leur capacité à assumer une coresponsabilité dans ce domaine. Ils ou elles identifient les besoins et les possibilités de personnes, de familles et de groupes et élaborent, avec eux et pour eux, des concepts de prévention adaptés à chaque situation.

Ils ou elles planifient et organisent des programmes d'apprentissage et de promotion pour la population et les mènent à bien sous leur propre responsabilité. Par le changement de comportement ainsi induit, ils ou elles contribuent à maintenir et à promouvoir la santé ainsi qu'à réduire autant que possible la nécessité d'interventions restauratrices et thérapeutiques.

Ils ou elles ont conscience de l'importance de la prévention individuelle et agissent en conséquence.

Processus de travail 2 : Processus de communication et de motivation

Par un mode de communication adapté à la situation et aux destinataires, les HD dipl. ES sont responsables de créer une relation de nature à instaurer la confiance avec les patients et patientes ainsi qu'avec leurs proches. Ils ou elles établissent une communication professionnelle et compétente dans le contexte de la collaboration pluridisciplinaire, avec les institutions comme les crèches et garderies, groupes de jeux, écoles, universités, lieux de stage, hôpitaux, cliniques dentaires scolaires et EMS, de même qu'avec les autres acteurs tels que les autorités, les médias et les représentants de groupes d'intérêt.

Ils ou elles établissent avec l'ensemble de ces entités des contacts en qualité d'interlocuteurs spécialisés pour toutes les questions liées à leur champ professionnel. Celui-ci comprend la prophylaxie des caries, des parodontites et de la péri-implantite, la promotion de la santé ainsi que la thérapie parodontale non chirurgicale et conservatrice, d'autres thérapies dans le domaine de lésions des substances dures de la dent et d'altérations de la muqueuse buccale ainsi que la prise en charge de certains aspects d'ordre esthétique.

Leur professionnalisme s'exprime par la responsabilité thématique prise dans les questions d'hygiène dentaire ainsi que par d'autres éléments tels que la réflexion dans les processus, une stratégie orientée vers la prophylaxie, l'application de méthodes spécifiques dans les domaines didactique et pédagogique et la compétence en matière de conseil. Ils ou elles respectent les principes déontologiques et la protection de la personnalité. Ils ou elles sont soumis au devoir de discrétion et ne peuvent transmettre les données concernant les patients et patientes qu'avec l'assentiment de ceux-ci.

Processus de travail 3 : Processus thérapeutique

Dans le cadre de leurs compétences, les HD dipl. ES sont responsables de réaliser les anamnèses requises pour leur champ professionnel. Ils ou elles recueillent les données pertinentes concernant les patients et patientes présentant ou non des risques médico-dentaires ou médicaux. Ils ou elles effectuent des radiographies en se conformant aux dispositions légales ainsi qu'au concept en vigueur au sein de l'établissement. Dans leur domaine de compétence, ils ou elles identifient et nomment les altérations pathologiques des dents, des implants, des structures de soutien de la dent, de la gencive et de la muqueuse buccale. Sous leur propre responsabilité, ils ou elles effectuent des traitements et donnent des conseils dans leur domaine de compétence en s'appuyant sur l'interprétation des données recueillies, sur un plan thérapeutique d'hygiène dentaire préalablement établi ainsi que sur une concertation avec les patients et patientes et leurs proches. Ils ou elles prennent en considération la situation individuelle des patients et patientes aux niveaux physique, psychosocial et socioculturel ainsi que le plan thérapeutique général du/de la médecin-dentiste. Au cours du processus de traitement, ils ou elles reconnaissent à temps les modifications rapides et non prévisibles et adaptent leur action de façon continue en se conformant à des critères professionnels. Ils ou elles s'orientent sur des concepts de traitement fondés sur des données probantes et utilisent les moyens auxiliaires, instruments et méthodes appropriés.

Ils ou elles identifient les signes de changement également dans les structures et systèmes en dehors de leur champ professionnel, ainsi que les crises d'ordre psychosocial et socioculturel, et induisent le cas échéant des processus de traitement dans le cadre d'une collaboration pluridisciplinaire.

Processus de travail 4 : Gestion des ressources et des procédures

Les HD dipl. ES assument la responsabilité des procédures organisationnelles et administratives dans leur domaine de compétence. Ils ou elles les perfectionnent en continu en tenant compte des résultats des évaluations et de la recherche et en respectant les dispositions légales.

Ils ou elles assurent de façon autonome l'organisation, la planification et l'exécution des thérapies d'hygiène dentaire ainsi que le traitement systématique de maintien (recall).

Par des mesures d'assurance qualité, ils ou elles garantissent une gestion économiquement et écologiquement durable du matériel et des appareils et organisent la place de travail dans le respect des dispositions légales. Ils ou elles se renseignent sur les nouveaux produits, les évaluent et les ajoutent le cas échéant à leur offre.

Processus de travail 5 : Gestion

Selon le modèle de travail adopté, les HD dipl. ES assument, dans leur domaine de compétence, la responsabilité de la gestion et de l'instruction des étudiants et étudiantes HD, des stagiaires, des assistants et assistantes dentaires, des assistants et assistantes en prophylaxie ainsi que des éducateurs et éducatrices dentaires scolaires. Ils ou elles leur délèguent des tâches, dont ils ou elles conservent la responsabilité globale, et évaluent la qualité des travaux réalisés. Ils ou elles instruisent les étudiants et étudiantes HD durant leur stage et se chargent de leur qualification. Ils ou elles sont conscient-e-s des champs de polarité existant entre les exigences de qualité, les objectifs agogiques et les impératifs économiques et définissent des priorités de façon fondée.

Dans la gestion de leur cabinet, du cabinet de groupe ou du cabinet collectif ou en tant qu'employé-e-s, ils ou elles appliquent des instruments d'économie d'entreprise pour l'organisation et la planification, la communication et le marketing, la gestion du personnel et la gestion financière.

Processus de travail 6 : Evolution professionnelle et gestion des connaissances

Les HD dipl. ES développent en continu leurs compétences techniques, méthodologiques, personnelles et sociales. En participant à des formations continues et à des perfectionnements et en consultant la littérature spécialisée, ils ou elles suivent l'évolution de leur profession et des connaissances spécifiques et maintiennent ainsi leur savoir à jour. Ils ou elles apportent leurs propres contributions à des séminaires et congrès spécialisés. Ils ou elles considèrent les découvertes avec un esprit critique et introduisent des innovations pertinentes dans leur quotidien professionnel.

Ils ou elles participent à l'évaluation des contenus des formations.

Ils ou elles s'engagent pour la transmission des savoirs dans le contexte pluridisciplinaire.

Ils ou elles représentent leur profession face au public.

Ils ou elles participent à des projets de recherche dans leur cercle professionnel et assument une coresponsabilité dans leur mise en œuvre et leur réalisation.

3.4 Compétences

Aperçu des processus de travail et des compétences à acquérir

Processus de travail 1 Processus de prévention	Processus de travail 2 Processus de communication et de motivation	Processus de travail 3 Processus thérapeutique	Processus de travail 4 Gestion des ressources et des procédures	Processus de travail 5 Gestion	Processus de travail 6 Évolution professionnelle et gestion des connaissances
1.1 Information aux individus et aux groupes	2.1 Concept relationnel / communication avec les patients et patientes	3.1 Anamnèse et recueil de données	4.1 Gestion du matériel	5.1 Responsabilité	6.1 Transfert des savoirs
1.2 Prévention individuelle	2.2 Collaboration au sein de l'équipe et avec autres professionnel-le-s	3.2 Radiographie	4.2 Organisation du travail	5.2 Gestion des conflits	6.2 Formation tout au long de la vie
	2.3 Motivation et changement de comportement	3.3 Interprétation des données	4.3 Garantie de l'hygiène du lieu de pratique et prévention des infections		6.3 Recherche et développement
		3.4 Planification d'un traitement d'hygiène bucco-dentaire	4.4 Assurance qualité		6.4 Relations publiques
		3.5 Réalisation du traitement d'hygiène bucco-dentaire			
		3.6 Maîtrise des situations imprévues			

Figure 4 : Processus de travail et des compétences à acquérir

Processus de travail 1 : Processus de prévention*Processus de travail*

Les HD dipl. ES analysent et évaluent les besoins des patients et patientes en matière de prévention dans la sphère bucco-dentaire, ainsi que leur capacité à assumer une coresponsabilité dans ce domaine. Ils ou elles identifient les besoins et les possibilités de personnes, de familles et de groupes et élaborent, avec eux et pour eux, des concepts de prévention adaptés à chaque situation.

Ils ou elles planifient et organisent des programmes d'apprentissage et de promotion pour la population et les mènent à bien sous leur propre responsabilité. Par le changement de comportement ainsi induit, ils ou elles contribuent à maintenir et à promouvoir la santé ainsi qu'à réduire autant que possible la nécessité d'interventions restauratrices et thérapeutiques.

Ils ou elles ont conscience de l'importance de la prévention individuelle et agissent en conséquence.

Compétence 1.1 : Information aux individus et aux groupes*Situation d'application concrète*

S'appuyant sur des découvertes fondées sur des données probantes, sur des concepts de prévention élaborés en concertation avec la ou les personnes concernées ou sur des concepts existants choisis de manière adéquate, les HD dipl. ES donnent aux personnes, aux familles et aux groupes de toutes tranches d'âge une information adaptée aux destinataires sur la prévention d'affections bucco-dentaires et les options de traitement, sur la possibilité d'assumer une responsabilité dans ce domaine ainsi que sur les conséquences de ces affections sur l'état de santé général.

Par ce travail de sensibilisation, ils ou elles apportent une contribution à la prévention primaire visant le maintien et la promotion de la santé.

Pour réaliser cette tâche, ils ou elles appliquent des modèles, méthodes, programmes et concepts actuels pertinents, spécifiques à des personnes ou à des groupes.

Cycle d'action

- I** Identifier, analyser et évaluer les besoins et les possibilités spécifiques des personnes, des familles et des groupes.
- P** Choisir, dans les analyses et les concepts de prévention existants, les contenus et les approches appropriés et planifier leur mise en œuvre auprès des différents groupes cibles.
- R** Informer, en fonction de la situation et des destinataires, sur les connaissances et les méthodes scientifiquement étayées destinées à prévenir et à promouvoir la santé.
- E** Apprécier l'effet de son action au moyen d'instruments d'évaluation et de concert avec d'éventuels partenaires. Mener une réflexion sur les résultats et en déduire des mesures d'optimisation pour le concept de prévention et la démarche adoptée.

Compétence 1.2 : Prévention individuelle*Situation d'application concrète*

Dans leur quotidien professionnel, les HD dipl. ES sont exposé-e-s à des facteurs nuisibles pour la santé. Ceux-ci sont liés aux risques d'infection encourus de par le travail dans la

sphère bucco-dentaire des patients et patientes, aux positions corporelles et aux mouvements répétitifs pénibles ainsi qu'aux émissions de rayonnements. Ces facteurs sont susceptibles de porter atteinte à leur santé et, sous d'autres formes, à celle des personnes se trouvant dans leur environnement professionnel proche ou plus lointain. Font partie de l'environnement proche les personnes placées sous la responsabilité des HD dipl. ES ainsi que les autres personnes se trouvant dans le cabinet. L'environnement plus lointain comprend les personnes intégrées aux processus de travail hors du cabinet, comme les techniciens et techniciennes dentaires.

Les HD dipl. ES prennent, pour eux-mêmes et pour leur environnement professionnel, les mesures de protection requises contre les atteintes à la santé dues à des facteurs professionnels, la transmission d'infections et les accidents professionnels.

Ils ou elles se protègent personnellement et protègent leur environnement contre les émissions de rayonnements.

Ils ou elles respectent les dispositions légales en la matière.

Cycle d'action

- I** Identifier les risques spécifiques auxquels eux-mêmes ou les personnes de leur environnement sont exposés dans l'exercice de la profession.
- P** Décider des mesures à prendre et de la démarche à adopter en fonction de la situation et planifier leur mise en œuvre.
- R** Prévenir les dangers et les risques en vue de protéger leur propre santé physique et psychique ainsi que celle des personnes se trouvant dans leur environnement professionnel. Travailler selon des principes d'ergonomie et d'hygiène et favoriser l'observation de ces principes par les personnes se trouvant dans leur environnement. Instruire les personnes placées sous leur responsabilité et les aider à se conformer aux règles.
- E** Analyser les résultats des mesures prises et leurs effets sur leur propre santé physique et psychique et celle des personnes se trouvant dans leur environnement professionnel et adapter les mesures en conséquence.

Processus de travail 2 : Processus de communication et de motivation

Processus de travail

Par un mode de communication adapté à la situation et aux destinataires, les HD dipl. ES sont responsables de créer une relation de nature à instaurer la confiance avec les patients et patientes ainsi qu'avec leurs proches. Ils ou elles établissent une communication professionnelle et compétente dans le contexte de la collaboration pluridisciplinaire, avec les institutions comme les crèches et garderies, groupes de jeux, écoles, universités, lieux de stage, hôpitaux, cliniques dentaires scolaires et EMS, de même qu'avec les autres acteurs tels que les autorités, les médias et les représentants de groupes d'intérêt.

Ils ou elles établissent avec l'ensemble de ces entités des contacts en qualité d'interlocuteurs spécialisés pour toutes les questions liées à leur champ professionnel. Celui-ci comprend la prophylaxie des caries, des parodontites et de la péri-implantite, la promotion de la santé ainsi que les interventions non chirurgicales et conservatrices dans la thérapie parodontale, les traitements des lésions des substances dures de la dent et des altérations de la muqueuse buccale ainsi que la prise en charge de certains aspects d'ordre esthétique.

Leur professionnalisme s'exprime par la responsabilité thématique prise dans les questions d'hygiène dentaire ainsi que par d'autres éléments tels que la réflexion dans les processus, une stratégie orientée vers la prophylaxie, l'application de méthodes spécifiques dans les domaines didactique et pédagogique et la compétence en matière de conseil. Ils ou elles respectent les principes déontologiques et la protection de la personnalité. Ils ou elles sont soumis au devoir de discrétion et ne peuvent transmettre les données concernant les patients et patientes qu'avec l'assentiment de ceux-ci.

Compétence 2.1 : Concept relationnel / communication avec les patients et patientes

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES évoluent dans un champ de polarité entre les demandes et les possibilités des patients et patientes, les indications du traitement et les objectifs de la prévention. Leurs interventions se déroulent par ailleurs dans des contextes caractérisés individuellement par l'état de santé, le contexte de vie, les éventuelles limitations d'ordre cognitif et/ou physique, l'âge et l'arrière-plan socioculturel de chaque patient ou patiente.

L'établissement de la communication ainsi que l'instauration et le maintien d'une relation de confiance constituent des facteurs favorisant pour garantir la sécurité, l'efficacité et l'économicité des interventions. Ils ont également pour effet de préserver et de promouvoir le bien-être des patients et patientes. La relation est orientée vers une collaboration à long terme et une prévention durable. Les moyens et méthodes appropriés pour chaque personne sont identifiés, développés et mis en œuvre.

Cycle d'action

- I** Identifier les demandes et les possibilités individuelles des patients et patientes dans des situations et contextes de vie divers, ainsi que les indications du traitement et les objectifs de la prévention en lien avec la communication et l'établissement de la relation.
- P** Planifier une approche conforme à la situation et au contexte de vie des patients et patientes. Prendre en compte les divers intérêts et possibilités dans la perspective d'une collaboration à long terme et d'une prévention durable.
- R** Communiquer, informer et sensibiliser d'une manière adaptée à la situation et aux destinataires. Instaurer un climat de confiance grâce à un comportement et une attitude appropriés, même dans des conditions difficiles.
- E** Evaluer l'effet de leur action en examinant la constance de la collaboration avec les patients et patientes ainsi que le succès de la prévention durable et adapter la communication et la relation de manière rapide et adéquate, même si les conditions changent de façon inattendue.

Compétence 2.2 : Collaboration au sein de l'équipe et avec les membres d'autres professions

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES travaillent avec des médecins-dentistes et des membres d'autres professions dans le cadre d'une collaboration pluridisciplinaire. Ils ou elles assument la responsabilité du bon déroulement de la communication entre les patients et patientes et le/la médecin-dentiste ainsi qu'avec d'autres spécialistes et répondent d'une collaboration partenariale, constructive et efficace. Ils ou elles veillent aux intérêts des patients et patientes pour une prise en charge optimale en matière d'hygiène dentaire. Ils ou elles

respectent les principes déontologiques et protègent la personnalité. Ils ou elles sont soumis au devoir de discrétion et ne peuvent transmettre les données concernant les patients et patientes qu'avec l'assentiment de ceux-ci et dans le cadre des dispositions légales.

Face à des institutions telles que les crèches et garderies, groupes de jeux, écoles, universités, lieux de stage, hôpitaux, cliniques dentaires scolaires et EMS comme avec les autres acteurs tels que les autorités, les médias et les représentants de groupes d'intérêt, ils ou elles se présentent comme des interlocuteurs spécialisés pour les questions touchant leur champ professionnel. Ils ou elles adaptent leur communication aux destinataires également lorsqu'ils ou elles sont amenés à instruire des professionnels des domaines de l'assistance, des soins ou de la pédagogie.

Cycle d'action

- I** Identifier les demandes des patients et patientes d'une part, celles des médecins-dentistes et des membres d'autres professions dans le contexte de la collaboration pluridisciplinaire d'autre part, tout en reconnaissant les exigences des milieux de la formation et de la politique. Identifier les besoins des institutions et des autres acteurs dans la perspective d'une communication adaptée aux destinataires.
- P** Planifier des procédures qui soient conformes aux intérêts des patients et patientes ainsi qu'aux besoins d'information des institutions et d'autres acteurs, tout en favorisant une collaboration pluridisciplinaire partenariale, constructive et efficace.
- R** Agir de façon responsable et professionnelle avec les médecins-dentistes et les membres d'autres professions dans le cadre de la collaboration pluridisciplinaire, ainsi qu'avec les institutions et les autres acteurs. Agir de façon proactive, factuelle et constructive dans les situations de conflits potentielles ou avérées. Etre capable de motiver son approche en tout temps.
- E** Analyser la qualité de la communication dans le contexte de la collaboration pluridisciplinaire ainsi qu'avec les institutions et les autres acteurs, en mesurant les succès remportés. Analyser son action et mener une réflexion à son sujet pour en déduire des mesures en vue d'optimiser la collaboration.

Compétence 2.3 : Motivation et changement de comportement

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES suscitent l'intérêt des patients et patientes pour la santé bucco-dentaire et ses liens avec l'état de santé général en appliquant des méthodes adaptées aux besoins des destinataires et reposant sur des principes psychologiques et agogiques. Ils ou elles transmettent aux patients et patientes, aux familles, aux groupes ainsi qu'au grand public le savoir et les aptitudes qui les motivent et les rendent aptes, en s'appuyant sur leurs propres ressources, à améliorer leur propre santé bucco-dentaire. Ils ou elles accompagnent et soutiennent les patients et patientes dans l'application conséquente des changements de comportement récemment acquis.

Cycle d'action

- I** Identifier les possibilités et besoins individuels des patients et patientes ainsi que de groupes définis en matière de connaissances, aptitudes et attitudes.
- P** Choisir les méthodes appropriées pour induire des changements de comportement, en fonction des possibilités et des besoins identifiés.

- R Transmettre à des personnes et à des groupes, grâce à des méthodes adaptées, un savoir et des aptitudes leur permettant de changer leur comportement et les soutenir dans cette démarche.
- E Examiner le succès des actions entreprises en considérant le comportement des patients et patientes ainsi que les résultats du traitement, mener une réflexion sur les adaptations nécessaires, les analyser, les planifier et les mettre en œuvre.

Processus de travail 3 : Processus thérapeutique

Processus de travail

Dans le cadre de leurs compétences, les HD dipl. ES sont responsables de réaliser les anamnèses requises pour leur champ professionnel. Ils ou elles recueillent les données pertinentes concernant les patients et patientes présentant ou non des risques médico-dentaires ou médicaux. Ils ou elles effectuent des radiographies en se conformant aux dispositions légales ainsi qu'au concept en vigueur au sein de l'établissement. Dans leur domaine de compétence, ils ou elles identifient et nomment les altérations pathologiques des dents, des implants, des structures de soutien de la dent, de la gencive et de la muqueuse buccale. Sous leur propre responsabilité, ils ou elles effectuent des traitements et donnent des conseils dans leur domaine de compétence en s'appuyant sur l'interprétation des données recueillies, sur un plan thérapeutique d'hygiène dentaire préalablement établi ainsi que sur une concertation avec les patients et patientes et leurs proches. Ils ou elles prennent en considération la situation individuelle des patients et patientes aux niveaux physique, psychosocial et socioculturel ainsi que le plan thérapeutique général du/de la médecin-dentiste. Au cours du processus de traitement, ils ou elles reconnaissent à temps les modifications rapides et non prévisibles et adaptent leur action de façon continue en se conformant à des critères professionnels. Ils ou elles s'orientent sur des concepts de traitement fondés sur des données probantes et utilisent les moyens auxiliaires, instruments et méthodes appropriés.

Ils ou elles identifient les signes de changement également dans les structures et systèmes en dehors de leur champ professionnel, ainsi que les crises d'ordre psychosocial et socioculturel, et induisent le cas échéant des processus de traitement dans le cadre d'une collaboration pluridisciplinaire.

Compétence 3.1 : Anamnèse et recueil de données

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES réalisent des anamnèses structurées, saisissent et documentent les données nécessaires à la planification de leur traitement. Ils ou elles reconnaissent et nomment les altérations pathologiques des dents, des implants, des structures de soutien de la dent et des structures environnantes.

Ce faisant, ils ou elles prennent en considération la situation individuelle des patients et patientes aux plans physique, psychosocial et socioculturel, ainsi que les processus thérapeutiques menés en parallèle. Ils ou elles recourent, pour l'anamnèse et le recueil de données, à un savoir fondé sur des données probantes ainsi qu'aux moyens et méthodes appropriés, qu'ils ou elles développent sous leur propre responsabilité en tenant compte des dernières découvertes scientifiques.

Cycle d'action

- I** Identifier les données nécessaires pour la planification du traitement, saisir la situation individuelle des patients et patientes aux plans physique, psychosocial et socioculturel et se renseigner sur leurs besoins, souhaits et attentes.
- P** Planifier l'anamnèse et la saisie des données nécessaires et établir ou solliciter les documents complémentaires.
- R** Réaliser l'anamnèse et saisir les données pertinentes. Interpréter et documenter les données et nommer les altérations pathologiques entrant dans leur champ de compétence.
- E** Examiner, sous leur propre responsabilité, les paramètres choisis et les comparer entre eux. Examiner les instruments et les méthodes utilisés et les développer. S'appuyer en la matière sur les connaissances les plus récentes issues de l'évaluation, de la recherche ainsi que du développement technologique et numérique.

Compétence 3.2 : Radiographie*Situation d'application concrète*

Les HD dipl. ES utilisent les installations radiographiques de manière autonome à des fins de diagnostic médico-dentaire, en se conformant aux instructions d'un/d'une médecin-dentiste ou d'un/d'une médecin experts en radioprotection. Ils ou elles reconnaissent les indications pour une radiographie et proposent cet examen le cas échéant. Ils ou elles évaluent la qualité des images radiographiques, identifient les éventuelles sources d'erreurs et suggèrent si nécessaire des mesures d'amélioration.

Ils ou elles respectent en la matière les dispositions des ordonnances en vigueur sur la radioprotection.

Ils ou elles identifient et nomment les altérations des dents, des implants, des structures de soutien de la dent et des structures environnantes et prennent, en concertation avec le patient ou la patiente, les décisions requises pour la planification du traitement d'hygiène bucco-dentaire et la thérapie elle-même. Pour d'autres examens diagnostiques et traitements, ils ou elles consultent le/la médecin-dentiste.

Cycle d'action

- I** Identifier les facteurs liés au diagnostic ou au traitement pertinents pour la radiographie.
- P** Planifier la radiographie en tenant compte de la situation individuelle des patients et patientes ainsi que du concept de l'établissement. Respecter en la matière la technique de mise en place ainsi que les dispositions des ordonnances en vigueur sur la radioprotection.
- R** Réaliser la radiographie de façon correcte en tenant compte de la situation individuelle des patients et patientes ainsi que des dispositions des ordonnances en vigueur sur la radioprotection. Interpréter les radiographies, identifier et nommer les altérations nécessitant la planification d'un traitement d'hygiène dentaire. Consulter le/la médecin-dentiste ou d'autres spécialistes s'il y a lieu de procéder à des examens diagnostiques ou à des traitements complémentaires.

- E** Contrôler la qualité de l'image radiographique, identifier les éventuelles sources d'erreurs et proposer des mesures d'amélioration. Mener une réflexion sur le déroulement de son propre travail en relation avec la sécurité, le bien-être, l'efficacité et l'efficience.

Compétence 3.3 : Interprétation des données

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES analysent les données en considérant les images radiographiques ainsi que les facteurs individuels d'ordre physique, psychosocial et socioculturel. Dans leur domaine de compétence, ils ou elles identifient et nomment les altérations pathologiques de la muqueuse buccale, des dents, des implants et des structures de soutien de la dent ainsi que les facteurs de risque relevés lors de l'anamnèse. Ils ou elles établissent une synthèse du point de vue de leur domaine de compétence en tenant compte des facteurs de risques et des pronostics médicaux et médico-dentaires. Ils ou elles tirent les conclusions professionnellement correctes sur lesquelles reposera leur traitement. Ils ou elles identifient les signes de changement également dans les structures extra-orales et les systèmes organiques hors de leur champ professionnel ainsi que les crises psychosociales et socioculturelles. Ils ou elles induisent, le cas échéant, des processus de traitement dans une collaboration pluridisciplinaire, même en dehors de leur champ d'action. Si nécessaire, ils ou elles assument la gestion de tels cas jusqu'à leur transfert vers le traitement médical approprié.

Ils ou elles informent les patients et patientes sur les liens possibles entre altérations bucco-dentaires et affections relevant de la médecine générale ainsi que sur les crises psychosociales et socioculturelles. Ils ou elles leur indiquent les possibilités d'investigation ou de traitement existant dans le cadre de l'équipe médico-dentaire ou auprès d'autres spécialistes.

Cycle d'action

- I** Analyser les données et identifier les facteurs de risque ainsi que les liens entre les altérations bucco-dentaires et les signes d'altération d'autres structures extra-orales et systèmes organiques hors de leur champ professionnel ainsi que les crises psychosociales et socioculturelles.
- P** Planifier l'interprétation des données et le conseil aux patients et patientes sous une forme appropriée.
- R** Interpréter les données sous l'angle de l'hygiène dentaire et en faire une synthèse. Prendre les décisions requises en vue du traitement bucco-dentaire. Conseiller les patients et patientes et, le cas échéant, leurs proches et prévoir des examens complémentaires avec leur accord. Lancer, si nécessaire, des processus de traitement dans une collaboration pluridisciplinaire, même en dehors de leur champ d'action.
- E** Examiner et comparer, au cours du traitement, la pertinence des données relevées et les discuter en cas de besoin avec d'autres professionnels.

Compétence 3.4 : Planification d'un traitement d'hygiène bucco-dentaire

Situation d'application concrète

Sur la base des données recueillies et de leur synthèse, et en concertation avec les patients et patientes, les HD dipl. ES établissent un plan individuel de traitement et de prise en charge bucco-dentaire. Ils ou elles prennent en considération les objectifs à court, moyen et

long terme ainsi que les points forts de la stratégie. Ce faisant, ils ou elles détectent à temps les modifications rapides et non prévisibles et adaptent leur gestion du temps et leur traitement aux besoins.

Ils ou elles harmonisent la planification de leur traitement d'hygiène bucco-dentaire avec celle du traitement général du/de la médecin-dentiste ou d'autres spécialistes, dans le cadre de la collaboration pluridisciplinaire.

Cycle d'action

- I** Identifier les besoins et souhaits d'ordre physique, psychosocial et socioculturel des patients et patientes qui entrent en ligne de compte dans la planification du traitement d'hygiène bucco-dentaire. Reconnaître de façon sûre et fiable les modifications rapides et non prévisibles.
- P** Définir des priorités et des objectifs fondés sur des données probantes et les adapter aux ressources et besoins des patients et patientes. Adapter la planification aux changements de façon rapide et sûre.
- R** Etablir, en accord avec le patient ou la patiente, un plan individuel de traitement et de prise en charge bucco-dentaire sur la base des données recueillies et en prenant en considération les objectifs à court, moyen et long terme ainsi que les points forts de la stratégie.
- E** Contrôler la planification tout au long du traitement et l'adapter en continu à la situation du patient ou de la patiente, même si celle-ci connaît des changements rapides et imprévus.

Compétence 3.5 : Réalisation du traitement d'hygiène bucco-dentaire

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES effectuent le traitement d'hygiène bucco-dentaire en se référant au plan thérapeutique établi individuellement. Chez les patients et les patientes présentant un état bucco-dentaire sain, celui-ci est orienté vers la prophylaxie. Le point fort du traitement consiste alors à éliminer les dyschromies ainsi que les dépôts bactériens mous et durs à prédominance supragingivale. Pour prévenir des dommages, il peut s'avérer nécessaire de procéder à une application sur les dents de fluorure et de vernis désensibilisant ou d'effectuer des scellements de fissures. Si le patient ou la patiente se trouve dans une phase où le risque de caries et de gingivite, tout comme la probabilité de souffrir d'autres pathologies bucco-dentaires, sont très faibles, des améliorations d'ordre esthétique peuvent être planifiées et réalisées. Les HD dipl. ES effectuent le blanchiment des dents vitales après évaluation des risques.

Chez les patients et patientes présentant une inflammation des tissus entourant la dent ou l'implant, les HD dipl. ES choisissent les moyens appropriés permettant un nettoyage en profondeur malgré les conditions difficiles. Chez les patients et patientes souffrant de parodontite ou de péri-implantite avec perte osseuse sur les structures de soutien de la dent ou l'os supportant l'implant, pouvant affecter négativement l'état de santé général, le point fort du traitement se modifie. L'élimination des dépôts bactériens durs et mous se fait dans certains cas dans la région sous-gingivale profonde, où l'anatomie de la racine n'est pas prévisible dans tous ses détails et où il n'existe aucun accès visuel. Dans ces cas, les HD dipl. ES adaptent en continu les techniques et moyens utilisés pour le nettoyage, d'entente avec le patient ou la patiente. Le traitement de la péri-implantite s'effectue en accord et en collaboration avec le/la médecin-dentiste. En cas d'intervention chirurgicale, les HD dipl. ES

peuvent prendre en charge, sur instruction du/de la médecin-dentiste, l'ablation des fils de suture et les contrôles de suivi.

S'appuyant sur les résultats cliniques et anamnestiques, les HD dipl. ES évaluent les éventuelles inflammations locales ou généralisées résiduelles. Ils ou elles décident, selon les circonstances en concertation avec le/la médecin-dentiste, s'il y a lieu de prévoir des nettoyages supplémentaires associés à une instruction sur l'hygiène bucco-dentaire et à une désinfection ou si d'autres mesures médico-dentaires s'imposent. En cas de perte de tissu, les données morphologiques de la racine et la vulnérabilité accrue aux caries de la racine dénudée influent sur les travaux effectués manuellement et sur le traitement des surfaces radiculaires avec différents vernis pour le contrôle de la carie et la désensibilisation. Dans cette phase, le point fort du traitement effectué par les HD dipl. ES consiste à éviter l'extension de la parodontite ou de la péri-implantite, à maintenir la situation stable et à réduire les effets négatifs sur l'état de santé général.

Chez les patients et patientes qui surchargent leur musculature masticatoire par des parafunctions conscientes ou inconscientes, les HD dipl. ES attirent leur attention sur ces phénomènes et les aident à réduire ou à supprimer entièrement ces surcharges par des exercices de relaxation et/ou d'étirement, des massages ou d'autres techniques physiques ou mentales. Ils ou elles donnent aux patients et patientes souffrant d'oligosialie ou de mucosite une instruction sur des mesures susceptibles d'atténuer les symptômes, afin d'améliorer leur bien-être et de réduire autant que possible les effets négatifs d'une diminution de la sécrétion salivaire sur les structures bucco-dentaires.

Dans toute situation, ils ou elles vérifient s'il y a lieu de tenir compte, dans le traitement, d'autres symptômes de pathologies locales ou systémiques. Dans chaque cas, ils ou elles veillent à la sécurité des patients et patientes, à leur bien-être, à la préservation de leurs ressources et possibilités individuelles ainsi qu'à l'efficacité et l'économicité de leur action.

Cycle d'action

- I** S'informer sur le traitement à prodiguer d'après le plan thérapeutique.
- P** Planifier le traitement conformément aux points forts et aux étapes thérapeutiques définis. Préparer les instruments nécessaires. Se renseigner sur l'état de santé de la personne et sur sa situation par rapport à d'autres symptômes de pathologies locales ou systémiques.
- R** Appliquer leur plan thérapeutique en veillant à la sécurité des patients et patientes, à leur bien-être, à leurs ressources et possibilités individuelles, à la situation du moment ainsi qu'aux critères d'efficacité et d'économicité.
- E** Examiner les résultats du traitement sur la base des critères de sécurité, de bien-être, d'efficacité et d'économicité et introduire si nécessaire, de façon autonome, des mesures correctives dans les domaines du recueil de données, de la planification et du traitement.

Compétence 3.6 : Maîtrise des situations imprévues

Situation d'application concrète

Dans leur quotidien professionnel, les HD dipl. ES agissent de manière anticipatrice, appropriée et conforme à la situation. Pour des raisons physiques, psychosociales ou techniques, des imprévus d'ordre médical ou médico-dentaire peuvent cependant survenir en tout temps, nécessitant une adaptation de la procédure initialement prévue. En pareil cas,

les HD dipl. ES adaptent leur procédure. Ils ou elles réagissent de façon professionnelle et sûre.

Les HD dipl. ES appliquent les concepts de soins d'urgence, qu'ils ou elles contribuent à élaborer et à développer, et respectent les dispositions légales. Le cas échéant, ils ou elles mettent en œuvre les processus de traitement requis dans le cadre de la collaboration pluridisciplinaire.

Cycle d'action

- I** Identifier, dans le quotidien professionnel et sur la base des informations disponibles, les conditions physiques et psychosociales des patients et patientes ainsi que les risques techniques pouvant générer des situations imprévisibles.
- P** Anticiper les situations imprévisibles en préparant les mesures requises. Elaborer au besoin les concepts nécessaires.
- R** Agir, dans les situations imprévues, de manière appropriée et modifier si nécessaire les procédures de façon sûre et professionnelle, de façon à garantir leur sécurité ainsi que celle des patients ou patientes.
- E** Mener une réflexion critique sur leur action afin d'optimiser la maîtrise d'éventuelles situations imprévues et adapter le concept d'urgence le cas échéant.

Processus de travail 4 : Gestion des ressources et des procédures

Processus de travail

Les HD dipl. ES assument la responsabilité des procédures organisationnelles et administratives dans leur domaine de compétence. Ils ou elles les perfectionnent en continu en tenant compte des résultats des évaluations et de la recherche et en respectant les dispositions légales.

Ils ou elles assurent de façon autonome l'organisation, la planification et l'exécution des thérapies d'hygiène dentaire ainsi que le traitement systématique de maintien (recall).

Par des mesures d'assurance qualité, ils ou elles garantissent une gestion économiquement et écologiquement durable du matériel et des appareils et organisent la place de travail dans le respect des dispositions légales. Ils ou elles se renseignent sur les nouveaux produits, les évaluent et les ajoutent le cas échéant à leur offre.

Compétence 4.1 : Gestion du matériel

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES garantissent la gestion économiquement et écologiquement durable du matériel, des appareils, des instruments, des produits et des médicaments dans leur domaine de compétence. Ils ou elles vérifient que les appareils et les instruments sont disponibles, utilisables et en état de fonctionner. Ils ou elles veillent à la maintenance et à l'entretien corrects des installations techniques. Lorsque ces tâches sont déléguées, ils ou elles en garantissent la qualité par une surveillance et une instruction appropriées.

Ils ou elles se renseignent sur les nouveaux produits, les évaluent et les ajoutent le cas échéant à leur offre. Ils ou elles appliquent dans leur domaine de compétence les connaissances techniques et scientifiques ainsi que les découvertes basées sur des données probantes.

Cycle d'action

- I** Se renseigner en continu, selon les besoins relevés, sur les innovations en termes de matériel, d'appareils, d'instruments, de produits et de médicaments concernant leur domaine de compétence, ainsi que sur l'entretien requis.
- P** Elaborer des normes pour une gestion efficiente et durable sur les plans économique et écologique. Garantir le respect de ces normes, le cas échéant en déléguant cette tâche.
- R** Gérer le matériel, les appareils, les instruments, les produits et les médicaments. Contrôler et garantir qu'ils soient disponibles, utilisables et en état de fonctionner. Lorsque ces tâches sont déléguées, en garantir la qualité par une surveillance et une instruction appropriées.
- E** Contrôler régulièrement la disponibilité du matériel, des appareils, des instruments, des produits et des médicaments ainsi que l'existence de normes et procéder aux adaptations requises.

Compétence 4.2 : Organisation du travail*Situation d'application concrète*

Les HD dipl. ES élaborent un concept de l'établissement adapté à leur champ professionnel, le cas échéant en collaboration avec leurs collègues et le/la médecin-dentiste. Ils ou elles le mettent en œuvre en appliquant des instruments de planification pour le déroulement du travail ainsi que des moyens auxiliaires techniques. Ils ou elles évaluent et développent en continu le concept de l'établissement, les instruments de planification et les moyens auxiliaires techniques en vue de les optimiser.

Ils ou elles veillent au déroulement professionnel correct des tâches administratives dans leur champ de compétence. Ils ou elles garantissent la documentation des données administratives et thérapeutiques du patient ou de la patiente ainsi que leur archivage, dans le respect des dispositions sur la protection des données. Ils ou elles définissent l'intervalle entre les phases de maintien et, selon le concept de l'établissement, assurent leur mise en œuvre.

Cycle d'action

- I** Se procurer les données nécessaires pour développer et appliquer un concept de l'établissement permettant d'assurer le bon déroulement d'une administration et d'une organisation professionnelles et efficaces.
- P** Planifier le déroulement du travail sur la base du concept de l'établissement. Planifier, le cas échéant, l'engagement de personnes chargées de développer l'organisation du travail.
- R** Garantir le déroulement sûr et efficient des tâches organisationnelles. Documenter et archiver les données pertinentes pour le traitement. Définir les intervalles entre les phases de maintien. Accomplir de façon professionnelle les tâches administratives relevant de leur champ de compétence. Lorsque ces tâches sont déléguées, en garantir la qualité par une surveillance et une instruction appropriées.
- E** Examiner à intervalles réguliers le concept de l'établissement, les instruments de planification, le déroulement du travail ainsi que la qualité des tâches déléguées et introduire les mesures nécessaires pour leur optimisation.

Compétence 4.3 : Garantie de l'hygiène du lieu de pratique et prévention des infections*Situation d'application concrète*

Les HD dipl. ES garantissent la sécurité par rapport aux risques de transmission des infections, tant dans leur environnement professionnel que dans le traitement des patients et patientes. Ils ou elles élaborent un concept d'hygiène et l'appliquent de façon correcte. Sur la base des évaluations réalisées, ils ou elles le développent en continu et l'adaptent rapidement si nécessaire. Ce faisant, ils ou elles respectent les dispositions légales en matière d'hygiène ainsi que les normes de qualité.

Cycle d'action

- I** Analyser les mesures d'hygiène et de prévention des infections qu'il convient de prendre dans l'environnement professionnel afin d'éviter le risque de transmission des infections.
- P** Elaborer un concept d'hygiène et planifier son application en fonction des situations. Planifier l'évaluation et le développement du concept.
- R** Garantir la mise en œuvre conforme à la pratique du concept et des mesures d'hygiène et les adapter rapidement si nécessaire.
- E** Examiner le concept d'hygiène ainsi que les processus et mesures et les adapter le cas échéant.

Compétence 4.4 : Assurance qualité*Situation d'application concrète*

Les HD dipl. ES participent, au sein de l'entreprise, au développement du concept d'assurance qualité pour ce qui concerne leurs domaines de travail, à savoir notamment le contact avec les patients et patientes ou la gestion de ces derniers, le concept de traitement et de prise en charge bucco-dentaire, l'hygiène, la maintenance des appareils et l'acquisition de matériel. Ce faisant, ils ou elles respectent les dispositions légales et les normes de qualité définies. Ils ou elles élaborent les instruments destinés à mettre en œuvre le concept d'assurance qualité et contribuent à leur application et à leur développement.

Cycle d'action

- I** Identifier, dans leur environnement professionnel, les exigences relatives au concept d'assurance qualité et relever les points faibles du cycle de qualité.
- P** Elaborer un concept d'assurance qualité et planifier son application en fonction des situations. Planifier l'évaluation et le développement du concept.
- R** Garantir la mise en œuvre conforme à la pratique du concept et des mesures d'assurance qualité. Lorsque cette tâche est déléguée, en garantir la qualité par une instruction et une surveillance appropriées.
- E** Examiner le concept d'assurance qualité ainsi que les processus et mesures et les adapter le cas échéant.

Processus de travail 5 : Gestion*Processus de travail*

Selon le modèle de travail adopté, les HD dipl. ES assument, dans leur domaine de compétence, la responsabilité de la gestion et de l'instruction des étudiants et étudiantes HD, des stagiaires, des assistants et assistantes dentaires, des assistants et assistantes en prophylaxie ainsi que des éducateurs et éducatrices dentaires scolaires. Ils ou elles leur délèguent des tâches, dont ils ou elles conservent la responsabilité globale, et évaluent la qualité des travaux réalisés. Ils ou elles instruisent les étudiants et étudiantes HD durant leur stage et se chargent de leur qualification. Ils ou elles sont conscients des champs de polarité existant entre les exigences de qualité, les objectifs agogiques et les impératifs économiques et définissent des priorités de façon fondée.

Dans la gestion de leur cabinet, du cabinet de groupe ou du cabinet collectif ou en tant qu'employé-e-s, ils ou elles appliquent des instruments d'économie d'entreprise pour l'organisation et la planification, la communication et le marketing, la gestion du personnel et la gestion financière.

Compétence 5.1 : Gestion*Situation d'application concrète*

Selon le modèle de travail adopté, les HD dipl. ES assument la responsabilité de l'instruction et de la gestion. Dans la gestion de leur cabinet, du cabinet de groupe ou du cabinet collectif, ou en tant qu'employé-e-s, ils ou elles garantissent l'utilisation correcte des instruments de gestion. Ceux-ci concernent l'organisation et la planification ainsi que la gestion des ressources, de la communication, du marketing, du personnel et des finances.

Lorsque ces tâches sont déléguées, par exemple dans le domaine de la gestion du matériel et de l'hygiène, les HD dipl. ES en surveillent l'accomplissement correct.

Ils ou elles accompagnent les étudiants et étudiantes HD durant leur stage, dont ils ou elles font la qualification.

Cycle d'action

- I** Identifier les tâches de gestion et d'instruction dans leur champ professionnel. Relever les connaissances, aptitudes et attitudes des personnes face auxquelles ils ou elles assument des tâches de gestion et d'instruction.
- P** Planifier l'utilisation des instruments de gestion pour l'organisation et la planification, la communication et le marketing, la gestion du personnel et la gestion financière. Planifier les interventions des personnes face auxquelles ils ou elles assument des tâches de gestion et d'instruction en tenant compte de leurs compétences et de la situation spécifique.
- R** Appliquer des instruments de gestion d'entreprise de manière adaptée à la situation pour l'organisation et la planification, la communication et le marketing, la gestion du personnel et la gestion financière. Recourir de manière ciblée aux ressources des personnes face auxquelles ils ou elles assument des tâches de gestion et d'instruction. Instruire ces personnes et examiner les résultats de leurs interventions.
- E** Evaluer l'utilisation des instruments de gestion et d'instruction ainsi que leur propre action dans ce domaine et les adapter le cas échéant.

Compétence 5.2 : Gestion des conflits*Situation d'application concrète*

Dans les situations de conflit, les HD dipl. ES agissent de façon proactive et orientée solutions, face à l'équipe comme à l'égard des patients et patientes. Ils ou elles s'engagent pour une solution constructive. Ils ou elles agissent en étant conscients des différences en matière de compétences, rôles, droits et devoirs des membres de l'équipe et en tenant compte des connaissances et de l'arrière-plan socioculturel des patients et patientes.

Ils ou elles appliquent des moyens et des méthodes adaptés à la situation.

Cycle d'action

- I** Identifier de façon proactive les situations de conflit potentiel en considérant les conditions présentes.
- P** Planifier des stratégies permettant une désescalade des situations de conflit qui tiennent compte des spécificités des membres de l'équipe et celles des patients et patientes.
- R** Agir de façon proactive et orientée solutions et contribuer, par leur attitude, à la désescalade du conflit.
- E** Mener une réflexion sur les situations de conflit et adapter le cas échéant leur mode de gestion du conflit.

Processus de travail 6 : Evolution professionnelle et gestion des connaissances*Processus de travail*

Les HD dipl. ES développent en continu leurs compétences techniques, méthodologiques, personnelles et sociales. En participant à des formations continues et à des perfectionnements et en consultant la littérature spécialisée, ils ou elles suivent l'évolution de leur profession et des connaissances spécifiques et maintiennent ainsi leur savoir à jour. Ils ou elles apportent leurs propres contributions à des séminaires et congrès spécialisés. Ils ou elles considèrent les découvertes avec un esprit critique et introduisent des innovations pertinentes dans leur quotidien professionnel.

Ils ou elles participent à l'évaluation des contenus des formations.

Ils ou elles s'engagent pour la transmission des savoirs dans le contexte pluridisciplinaire.

Ils ou elles représentent leur profession face au public.

Ils ou elles participent à des projets de recherche dans leur cercle professionnel et assument une coresponsabilité dans leur mise en œuvre et leur réalisation.

Compétence 6.1 : Transfert des savoirs*Situation d'application concrète*

Les HD dipl. ES développent en continu leurs compétences techniques, méthodologiques, personnelles et sociales. Ils ou elles prennent part à des séminaires internes ou externes en tant que participant-e-s ou intervenant-e-s. Ils ou elles s'engagent dans des organes professionnels et congrès nationaux et internationaux. Ils ou elles alimentent les revues spécialisées et les forums sur Internet et contribuent ainsi à actualiser et à développer les compétences professionnelles en continu. En cas de besoin, ils ou elles représentent leur profession dans les médias en apportant leur expertise et leurs contributions.

Ils ou elles évaluent les possibilités de mise en œuvre des découvertes récentes issues de la recherche ou d'autres évaluations dans leur pratique quotidienne et introduisent les innovations pertinentes.

Cycle d'action

- I** S'informer, par le biais de médias spécialisés, de séminaires et de congrès, sur les découvertes les plus récentes concernant leur environnement professionnel.
- P** Planifier leur contribution au transfert de savoirs en tant que participant-e-s ou intervenant-e-s lors de manifestations internes ou externes à leur profession. Planifier des moyens et des méthodes pour introduire des innovations.
- R** Prendre part à des séminaires en tant que participant-e-s ou intervenant-e-s. S'engager dans des organes professionnels et congrès nationaux et internationaux et apporter leur contribution personnelle à des médias spécialisés et à des forums sur Internet.
- E** Evaluer leur contribution au transfert de savoirs et en tirer des enseignements pour la transmission future de connaissances.

Compétence 6.2 : Formation tout au long de la vie

Situation d'application concrète

En raison des découvertes récentes de la recherche et de la technologie dans les sciences apparentées, les HD dipl. ES sont confronté-e-s à des évolutions rapides. Celles-ci concernent les instruments, le matériel, les produits, les concepts ainsi que les normes relatives aux méthodes de traitement bucco-dentaire. La numérisation prend en la matière une importance croissante par le fait qu'elle apporte une contribution substantielle à l'individualisation et à l'accroissement de l'efficacité dans les domaines de l'organisation, de la documentation et de la formation.

Les HD dipl. ES étendent en continu leurs compétences techniques, méthodologiques, sociales et personnelles afin d'être en mesure de suivre l'évolution des conditions et des ressources technologiques, économiques et sociétales. Les facteurs principaux sont à cet égard l'accroissement des pathologies multiples et des affections dégénératives chez les patients et patientes, les exigences en matière de direction et de collaboration pluridisciplinaire ainsi que, dans une forte mesure, les mutations sociétales comme le renforcement de la pluralité et de la migration.

Cycle d'action

- I** Identifier en continu leur propre besoin de développement des compétences.
- P** Planifier de manière structurée et continue des activités en vue d'étendre leurs compétences techniques, méthodologiques, sociales et personnelles et sélectionner les offres appropriées.
- R** Réaliser les activités planifiées de manière active et engagée.
- E** Documenter son parcours professionnel, les formations continues et séminaires suivis ainsi que les compétences acquises. Evaluer l'effet des activités de perfectionnement par rapport à l'élargissement de leurs compétences et en tirer des enseignements pour la suite de leur carrière.

Compétence 6.3 : Recherche et développement*Situation d'application concrète*

Les HD dipl. ES contribuent à l'évaluation et au développement des appareils, instruments, matériels, produits, concepts et normes relatifs aux méthodes de traitement bucco-dentaire.

Ils ou elles participent à des projets de recherche par le relevé, la saisie et l'évaluation de données. Ils ou elles respectent en la matière les normes nationales et internationales.

Ils ou elles consultent la littérature scientifique afin d'en tirer des enseignements pour leur pratique professionnelle.

Cycle d'action

- I** S'informer, par le biais des médias spécialisés, sur l'évaluation et le développement des appareils, instruments, matériels, produits, concepts et normes relatifs aux méthodes de traitement bucco-dentaire ainsi que sur les possibilités de participer à ces développements.
- P** Planifier la participation à des projets.
- R** Tester, dans le cadre de la recherche et du développement, de nouveaux appareils, instruments, matériels et produits et appliquer les concepts et normes. Fournir des données pour le développement et les projets de recherche.
- E** Evaluer leur contribution à la recherche et au développement et en tirer des enseignements pour leur propre action.

Compétence 6.4 : Relations publiques*Situation d'application concrète*

Dans le cadre de la prévention ainsi que des processus de communication et de motivation et par leurs actions dans le domaine du développement professionnel et de la gestion des savoirs, les HD dipl. ES apportent une contribution essentielle à la santé bucco-dentaire et, partant, à la santé générale de la population. Ils ou elles informent sur les causes et la pathogenèse des affections des dents ou de l'appareil de soutien des dents ainsi que sur les prestations d'hygiène bucco-dentaire et leur durabilité, de façon adaptée aux groupes cibles. Les HD dipl. ES s'engagent activement au sein d'organes pluridisciplinaires et participent à des campagnes de promotion de leur profession.

Ils ou elles s'engagent pour les intérêts de leur profession face aux autorités, dans les institutions de formation et les établissements du monde du travail ainsi qu'auprès des médias.

Cycle d'action

- I** Identifier les lacunes et les besoins d'information du public sur les questions de santé bucco-dentaire ainsi que sur la profession d'hygiéniste dentaire.
- P** Lancer des campagnes d'information ou y participer de manière active et compétente.
- R** Mettre en œuvre les campagnes d'information en recourant aux médias appropriés selon la population visée. Participer au débat public par des prises de position professionnelles.
- E** Evaluer leur contribution au travail de relations publiques et en tirer des enseignements pour la suite de leurs activités.

4 Accès à la filière de formation

4.1 Dispositions générales

Les dispositions pour l'accès sont fixées par un règlement d'études par le prestataire de la formation (art. 14, par. 2 OCM ES).

4.2 Conditions générales

Sont requis pour l'admission à la filière de formation Hygiène dentaire : un certificat reconnu du niveau secondaire II ou une qualification équivalente de même qu'un examen d'aptitude.

Dans l'examen d'aptitude, le prestataire de la formation vérifie chez les candidats et les candidates le potentiel d'acquisition du savoir et des compétences, plus précisément les compétences sociales et personnelles. Les habiletés manuelles de dextérité sont évaluées en vue du travail minutieux de l'hygiéniste dentaire.

4.3 Prise en compte des acquis

Le prestataire de la formation peut valider des acquis, pour autant que l'acquisition des compétences finales soit garantie.

Pour la validation des acquis, les prestataires de la formation appliquent dans la mesure du possible des procédures standardisées.

5 Organisation de la formation

5.1 Forme de l'offre et ampleur

La filière de formation hygiène dentaire comprend au minimum 5400 heures de formation et dure 3 ans.

5.2 Répartition des heures

La filière comprend deux parties : la formation scolaire avec un volet théorique, un volet préclinique et un volet clinique; ainsi qu'un stage de fin de formation. Les volets théorique, préclinique et clinique sont dispensés à l'école et dans la clinique assurant la formation; le stage de fin de formation est effectué en entreprise. Les deux parties permettent de dispenser les connaissances théoriques, ainsi que les capacités et les aptitudes pratiques. En outre, les compétences personnelles et sociales nécessaires à l'exercice expérimenté de la profession y sont développées.

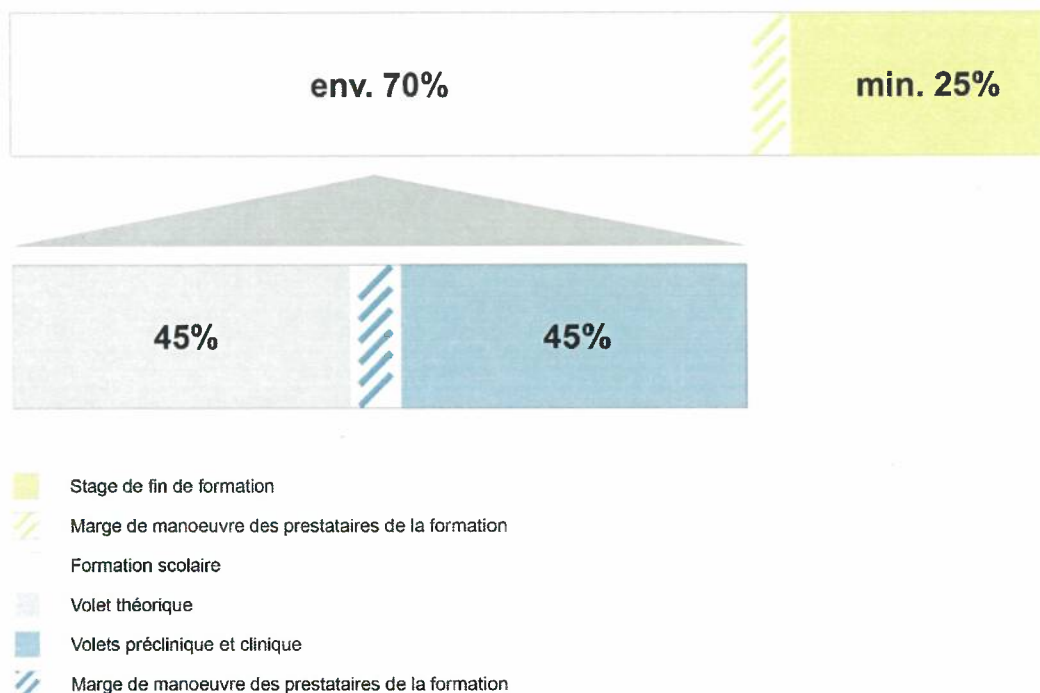


Figure 5 : Structure de la formation

Le volet théorique ainsi que les volets préclinique et clinique représentent environ 70% de la durée totale de la formation.

De cette part, 45% au moins sont consacrés à la théorie, et 45% au moins à la formation préclinique et clinique.

Le stage de fin de formation représente 25% au moins de la formation globale.

Une marge de manoeuvre est accordée dans la répartition des parties de formation pour prendre en compte les particularités régionales des prestataires.

		Heures de formation
Composantes scolaires et pratiques de la formation	Formation à l'école (contrôle de connaissances et procédure de qualification – partie orale, écrite et / ou partie clinique compris)	env. 3860
	Formation dans la pratique (procédure de qualification comprise)	env. 1540
Total		5400

5.2.1 Parties de la formation

Composantes scolaires de la formation

a. Volet théorique

L'objectif est la réalisation des connaissances professionnelles spécifiques au domaine de l'hygiéniste dentaire et des thématiques en lien et apparentées.

Les connaissances sont acquises et transférées dans des applications concrètes, d'abord simples puis difficiles et complexes. L'enseignement des thématiques en lien et apparentées permet de comprendre le contexte.

b. Volets préclinique et clinique

Dans ces volets, sont traités les concepts d'accompagnement et de traitement, des situations à problèmes ainsi que des applications concrètes. Les savoirs théoriques sont transférés dans la pratique. L'autonomie dans le transfert des savoirs lors des prises en charge de patients et patientes avec des situations à complexité progressive est au centre de la démarche. Le développement des compétences personnelles et sociales se déroule en parallèle.

Dans le volet préclinique, est acquise l'aisance nécessaire dans l'instrumentation dans une optique de prévention du risque iatrogène et pour assurer la sécurité des étudiants et étudiantes.

L'apprentissage du travail minutieux et spécifique s'effectue dans le respect des consignes d'utilisation des instruments, des matériaux et appareils adéquats et relève d'une importance essentielle.

Durant le volet clinique, les étudiants et étudiantes dispensent des traitements aux patients et patientes conformément aux instructions données. Les étudiants et étudiantes font l'objet d'un suivi et d'une supervision directe. Le bien-être des patients et patientes et le respect des principes éthiques sont pris en compte. Les étudiants et étudiantes sont formé-e-s pour prodiguer un traitement efficient, efficace et économique.

Les étudiants et étudiantes suivent des stages dans des institutions privées ou publiques comme des cliniques, des hôpitaux, des établissements médico-sociaux, des établissements scolaires, des centres de santé. Les stages ont une durée minimum de 120 heures de formation. Ils ont pour but de promouvoir les compétences sociales et personnelles nécessaires au traitement du public-cible et avec le concours de spécialistes issus d'équipes

pluridisciplinaires. Les étudiants et étudiantes découvrent les besoins de partenaires professionnels futurs et contribuent ainsi à la promotion et la prévention de la santé.

Composante pratique de la formation

a. Lieu de formation pratique : stage de fin de formation

Durant le stage de fin de formation, les étudiants et étudiantes consolident et augmentent leurs connaissances et leurs aptitudes afin de développer les compétences décrites.

Le prestataire de la formation organise des rencontres didactiques régulières pour faciliter la réflexion sur les questions théoriques et pratiques issues des stages, ainsi que la recherche commune de solutions possibles.

L'objectif du stage de fin de formation est la maîtrise de la pratique quotidienne dans le cadre réel des contraintes temporelles et conceptuelles. La possibilité est offerte aux étudiants et étudiantes de développer leurs capacités analytiques et de synthèse ainsi que leur autonomie. Le stage favorise par ailleurs la cohérence, la socialisation et le développement de l'identité professionnelle.

Le suivi des étudiants et étudiantes est assuré, jusqu'à l'accession à l'autonomie, par le praticien-formateur ou la praticienne-formatrice avec le concours du ou de la médecin-dentiste ou de l'HD dipl. ES.

5.3 Coordination des composantes de la formation

5.3.1 Tâches des prestataires de la formation

Le prestataire de la formation en assume la responsabilité globale.

Il dispose d'un plan d'études qui permet l'identification de l'articulation des différents volets et définit la répartition des compétences pour la partie scolaire et le stage de fin de formation.

Le prestataire de la formation se base sur un concept pédagogique qu'il a précédemment défini.

Le prestataire de la formation coordonne la collaboration avec les partenaires et les informe du plan d'études de manière générale. Il formule les objectifs de formation à l'attention des entreprises de stage et prend en compte leurs desiderata.

Le prestataire de la formation informe sur :

- le plan d'études,
- les objectifs de formation,
- l'organisation et la planification de la formation,
- l'organisation et les critères d'évaluation propres à la procédure de qualification.

Le prestataire de la formation définit et évalue les exigences pour les entreprises de stage (art. 15, OCM ES).

Le prestataire de la formation prépare les étudiants et étudiantes ainsi que l'entreprise au stage.

5.3.2 Tâches des entreprises de stage de fin de formation

L'entreprise de stage complète la formation clinique et favorise l'acquisition des compétences requises en situation réelle de travail.

5.3.3 Tâches des institutions publiques ou privées de la santé et de l'éducation comme entreprises de stage

L'entreprise de stage complète la formation dans le cadre prévu. Elle favorise l'acquisition des compétences requises en situation réelle de travail.

5.4 Exigences posées aux prestataires de la formation

La personne responsable de la filière de formation possède un titre d'hygiéniste dentaire diplômé-e ES. Elle ou il présente par ailleurs la qualification de gestion et la qualification pédagogique professionnelle requises.

Le corps enseignant doit justifier des qualifications requises par l'art. 13 de l'OCM ES.

Le prestataire de la formation met à disposition un nombre adapté de personnes disposant des qualifications pédagogiques requises pour coordonner l'accompagnement et le suivi des étudiants et étudiantes en collaboration avec les professionnel-le-s désigné-e-s dans les entreprises de stage.

5.5 Exigences posées aux entreprises de stage de fin de formation

La collaboration entre le prestataire de la formation, les étudiants et étudiantes et l'entreprise de stage est régie par les exigences minimales suivantes. Les détails sont fixés par écrit dans une convention de stage.

Les entreprises de stage permettent aux étudiants et étudiantes de développer les compétences prévues dans le plan d'études.

Elles disposent d'un concept approprié, qu'elles appliquent pour la pratique progressive des étudiants et étudiantes et leur suivi.

Elles procèdent aux qualifications.

La personne responsable du stage dispose de la compétence technique et de gestion adéquate. Une qualification pédagogique professionnelle de 100 heures de formation serait souhaitable. Les prestataires de la formation peuvent proposer les offres de formation continue correspondantes.

Les entreprises de stage collaborent avec la personne chargée du suivi des stages auprès du prestataire de la formation.

6 Procédure de qualification

6.1 Dispositions générales

La procédure de qualification doit mettre en évidence que les compétences selon le point 3.3 du plan d'études cadre ont été acquises dans le cadre de la filière de formation.

Les prestataires de la formation édictent un règlement d'études sur la procédure de qualification et la promotion (art. 14, par. 2 OCM ES).

6.2 Objet de la procédure de qualification

Procédure de qualification pendant la formation dans la filière

Les contributions et leur progression à l'école et dans la pratique font l'objet de contrôles périodiques.

La validation des compétences s'effectue par une procédure de promotion conforme à la structure de la formation selon point 5.2.

Procédure de qualification au terme de la formation dans la filière

La formation se conclut par un examen de diplôme.

Il compte au minimum les parties suivantes :

- a) un travail de diplôme orienté sur la pratique ou un projet
- b) une évaluation clinique
- c) une qualification de stage
- d) un entretien professionnel.

6.3 Conditions d'admission à l'examen de diplôme

Les étudiants et étudiantes qui réunissent les conditions définies par le prestataire de la formation sont admis-e-s à l'examen de diplôme.

6.4 Réalisation de l'examen de diplôme

Le thème du travail de diplôme orienté sur la pratique ou du projet a trait au champ d'activité professionnel et à son contexte. Le travail constitue une réflexion approfondie sur le champ d'activité professionnelle et s'oriente sur les compétences.

Dans l'évaluation clinique, il s'agit de démontrer les compétences acquises dans des situations professionnelles données. Sont évalués le traitement et son suivi idéalement sur plusieurs mois, ainsi que l'auto-évaluation et les conclusions correspondantes effectués par les étudiants et étudiantes.

La qualification de stage a lieu au sixième semestre.

L'entretien professionnel sert à une auto-évaluation d'une situation professionnelle concrète.

6.5 Evaluation et pondération des performances d'apprentissage et promotion

Le prestataire de la formation fixe par écrit les instruments et les procédés de toutes les évaluations. Les évaluations portent sur les compétences à acquérir dans la filière de formation et permettent de se prononcer sur les contributions.

6.6 Expertes et experts

L'évaluation des épreuves a), b) et d) de l'examen de diplôme est effectuée par un-e professionnel-le de l'école et un-e expert-e externe, qui est délégué-e par le prestataire de formation. Généralement, les évaluateurs et évaluatrices sont des hygiénistes dentaires et des médecins-dentistes. Le prestataire de la formation définit le profil requis.

L'évaluation de la partie c) est effectuée par le ou la responsable de stage.

6.7 Diplôme ES

Le diplôme d'hygiéniste dentaire diplômée ES / hygiéniste dentaire diplômé ES est décerné aux étudiants et étudiantes ayant réussi les quatre épreuves a), b), c) et d) constituant l'examen de diplôme conformément au point 6.2.

6.8 Possibilité de répétition

Les étudiants et étudiantes qui ne réussissent pas l'examen de diplôme peuvent répéter une fois la partie a), b), c) et d) qualifiée d'insuffisante. Le prestataire de la formation règle par écrit les modalités de répétition et une éventuelle prolongation de la durée de formation.

Si le résultat lors du deuxième examen de diplôme, est à nouveau insuffisant, celui-ci est considéré comme définitivement non réussi.

6.9 Procédure de recours

Les étudiants et étudiantes peuvent recourir contre toute décision de non promotion. Le prestataire de la formation définit la procédure de recours.

6.10 Interruption / abandon de la formation

En fin d'une période de formation, quiconque devant, pour des motifs jugés importants, interrompre définitivement ou provisoirement la formation reçoit une attestation du prestataire de la formation. Celle-ci fait état de la durée des études, du temps de présence, des contributions, des compétences acquises et de leur appréciation. Ces éléments sont pris en compte en cas de reprise des études après une interruption d'une année au maximum.

7 Dispositions transitoires et finales

7.1 Abrogation du droit en vigueur

Le plan d'études cadre Hygiène dentaire du 10.07.2009 est abrogé.

7.2 Dispositions transitoires

Les filières de formation reconnues selon le plan d'études cadre Hygiène dentaire du 10.07.2009 doivent soumettre une demande de révision de la reconnaissance au SEFRI dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur du présent document.

7.3 Entrée en vigueur

Le présent plan d'études cadre entre en vigueur dès son approbation par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.

7.4 Ediction

Ediction par l'organe responsable

Berne, le 17.6.2021

Organisation faîtière nationale du monde
du travail OdASanté

Association suisse des centres de formation
santé ASCFS



Anne-Geneviève Bütikofer
Présidente



Jörg Meyer
Président

7.5 Approbation

Approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Berne, le 25 JUIN 2021



Rémi Hübschi
Vice-directeur
Chef de la division Formation professionnelle et continue

8 Annexe

8.1 Glossaire

ASCFS	Association suisse des centres de formation professionnelle de la santé et du social
Assistant / Assistante dentaire (AD)	Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité Champ professionnel : accueil des patients et patientes, assistance au fauteuil de traitement, entretien des instruments et des appareils, administration du cabinet, réalisation de radiographies
Assistant en prophylaxie / Assistante en prophylaxie (AP)	Assistant dentaire / assistante dentaire au bénéfice d'une formation continue de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) suivie en cours d'emploi. Engagement conforme au règlement en vigueur de la SSO ainsi qu'aux prescriptions cantonales. Tâches principales : information aux patients et patientes, instructions sur les moyens d'hygiène bucco-dentaire, élimination du tartre dentaire au-dessus de la gencive, polissage de l'émail dentaire
Cabinet collectif	Dans un cabinet collectif, chaque professionnel exerce son métier de façon indépendante des autres. Il s'agit du regroupement de deux ou plusieurs professionnels de la même discipline et/ou de disciplines différentes qui utilisent des locaux et/ou des équipements communs et/ou qui emploient du personnel en commun. Chaque professionnel adresse ses propres factures au patient et patiente.
Cabinet de groupe	En règle générale, regroupement de professionnels de la même discipline ou d'une discipline similaire partageant des locaux et des installations, ayant la même organisation de bureau et employant du personnel en commun. La profession est exercée de façon commune, autrement dit les prestations au patient et patiente peuvent être fournies par l'un ou l'autre des partenaires. Elles font l'objet d'une facture commune et la convention de traitement est passée avec le cabinet de groupe, et non pas avec l'un-e des professionnel-le-s.
Carie	Déminéralisation multifactorielle évitable de la substance dure de la dent (émail et dentine), causée par des micro-organismes.
Collaboration pluridisciplinaire	Collaboration entre des professionnels de la santé et d'autres professionnels au bénéfice de formations diverses et assumant des responsabilités différentes (p. ex. médecin-dentiste, médecin, hygiéniste dentaire, assistante/assistant dentaire, technicienne/technicien dentaire, diététicienne/diététicien, curatrice/curateur) impliqués dans la prise en charge du même patient ou de la même patiente.
Educateur / Educatrice dentaire scolaire	Personnes non professionnelles au bénéfice d'une formation leur permettant, sur instruction, d'effectuer des mesures prophylactiques sous forme d'exercices de soins dentaires, d'administration de fluorure et de travail d'information dans les écoles

Gingivite	Inflammation bactérienne (biofilm) réversible de la gencive marginale. La gingivite peut être aggravée (modifiée) par d'autres facteurs de risques.
HD dipl. ES	Hygiéniste dentaire diplômé ES / Hygiéniste dentaire diplômée ES
Heures de formation selon art. 42, al. 1 OFPr	Les heures de formation incluent les heures de présence, le temps moyen consacré à l'étude personnelle, les travaux individuels et les travaux de groupe, les autres mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la formation, les contrôles des connaissances et les procédures de qualification, ainsi que la mise en pratique des connaissances acquises et les stages accompagnés.
Implant (implant dentaire)	Elément constitué de matériau alloplastique = synthétique, inséré sous forme de vis ou de cylindre dans l'os de la mâchoire et servant de racine dentaire artificielle en vue de placer une prothèse fixe ou amovible.
Médecine dentaire fondée sur des données probantes	La médecine dentaire fondée sur des données probantes consiste à appuyer les décisions cliniques requises dans la prise en charge médico-dentaire des patients et patientes sur les découvertes les plus récentes de la recherche clinique ainsi que sur l'expérience individuelle de la personne se chargeant du traitement.
Mucosite	Inflammation de la muqueuse entourant l'implant dentaire
Oligosialie	Diminution de la sécrétion salivaire
Parafonction	Sollicitation anormale ou excessive des dents, du parodonte et de la musculature environnante pouvant entraîner des symptômes multiples.
Parodonte	Appareil de soutien = structure de soutien de la dent et système fonctionnel qui ancre la dent dans l'ossature de la mâchoire.
Parodontite	Inflammation irréversible et destructrice de l'appareil de soutien de la dent
Péri-implantite	Inflammation se manifestant autour de l'implant dentaire et occasionnant une perte osseuse et une perte d'ancrage.
Recall (phases de maintien)	Système d'assurance de la qualité consistant à convoquer les patients et patientes pour un contrôle et un traitement à des intervalles réguliers convenus individuellement. Il a pour but de détecter précocement les altérations de la muqueuse buccale, des dents et du parodonte et/ou de maintenir la stabilité d'affections existantes.
Ressource	1. Dans la description des processus de travail 4 et 5, les ressources comprennent le matériel (ressources matérielles) et le personnel (ressources humaines) disponibles. 2. En relation avec l'acquisition de compétences et les possibilités des patients et patientes (processus de travail 2), les ressources recouvrent les connaissances, les aptitudes et les attitudes qu'une personne est susceptible de mobiliser.
Scellement de fissures	Obturation de fissures et de cavités dentaires sans préparation préalable, au moyen de matériau liquide en vue de prévenir la carie.

sous-gingival	en dessous du niveau de la gencive
Structure de soutien de la dent	Voir Parodonte
sus-gingival	en dessus du niveau de la gencive
Thérapie parodontale non chirurgicale et conservatrice	La thérapie parodontale non chirurgicale et conservatrice comprend toutes les étapes thérapeutiques du traitement en hygiène bucco-dentaire d'affections parodontales. Ces étapes incluent en priorité la mise en place de la capacité d'hygiène bucco-dentaire, l'élimination d'agents iatrogènes et de tous les dépôts durs et mous sus-gingivaux et sous-gingivaux (biofilm et tartre). Le traitement se subdivise en plusieurs phases et vise à éliminer ou à réduire le processus inflammatoire de façon à maintenir la stabilité de la situation parodontale. Dans certains cas, des mesures consécutives sont nécessaires.
Traitement bucco-dentaire	Application de l'ensemble des compétences acquises dans la filière de formation Hygiène dentaire ES

8.2 Répertoire des sources

Guide PEC ES	Guide du SEFRI «Elaboration et révision des plans d'études cadres pour les filières de formation et les études postdiplômes dans les écoles supérieures » de janvier 2020.
LFPr	Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (Loi sur la formation professionnelle, LFPr)
LPTh	Loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPTh)
LRaP	Loi du 22 mars 1991 sur la radioprotection
OCM ES	Ordonnance du DEFR du 11 septembre 2017 concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures
OFPr	Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (Ordonnance sur la formation professionnelle, OFPr)
ORaP	Ordonnance du 26 avril 2017 sur la radioprotection
Ordonnance sur la formation en radioprotection	Ordonnance du 26 avril 2017 sur les formations et les activités autorisées en matière de radioprotection
Règlement relatif à l'activité de l'assistante dentaire en tant qu'assistante en prophylaxie (AP)	Règlement relatif à l'activité de l'assistante dentaire en tant qu'assistante en prophylaxie (AP)